



Municipalité de Palmarolle

AUX CONTRIBUABLES DE PALMAROLLE

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par le projet de Règlement n° 341 régissant la démolition d'immeuble

Avis public est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance tenue le 5 juin 2023, le conseil municipal a adopté le *premier projet de Règlement no 341 régissant la démolition d'immeuble*.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 20 juillet 2023 à 19 h, à la salle municipale, située au 124, rue Principale de Palmarolle.

Au cours de cette assemblée, la mairesse, madame Véronique Aubin, ainsi que la directrice générale, madame Isabelle Moisan, expliqueront le projet de Règlement et entendront les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

L'objet de ce règlement concerne l'autorisation de démolition d'un immeuble patrimonial au sens de l'article 148.0.1 de la LAU (RLRQ, c.A-19.1).

Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal au 499, route 393, à Palmarolle, les jours ouvrables, de 9 h à 12 h, et de 12 h 30 à 16 h.

Le projet ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Les zones affectées sont les suivantes : Toutes les zones de la municipalité de Palmarolle sont affectées par ce règlement.

DONNÉ À PALMAROLLE CE DOUZIÈME JOUR DU MOIS DE JUILLET 2023

ISABELLE MOISAN, DIRECTRICE GÉNÉRALE, GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

CERTIFICAT DE PUBLICATION

(ARTICLE 420 DU CODE MUNICIPAL)

JE SOUSSIGNÉE, ISABELLE MOISAN, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE, DE LA MUNICIPALITÉ DE PALMAROLLE, RÉSIDANT À NORMÉTAL, CERTIFIE SOUS MON SERMENT D'OFFICE QUE J'AI PUBLIÉ L'AVIS CI-ANNEXÉ EN AFFICHANT TROIS COPIES, LE DOUZIÈME JOUR DU MOIS DE JUILLET 2023, AUX ENDROITS DÉSIGNÉS PAR LE CONSEIL.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT, CE DOUZIÈME JOUR DU MOIS DE JUILLET 2023.

ISABELLE MOISAN, DIRECTRICE GÉNÉRALE, GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE